

Domaine Communal - Secteur des Montboucons - Construction de l'ENSMM - Acquisition d'un terrain à M. FRICOT

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a déjà procédé à plusieurs acquisitions dans le secteur des Montboucons afin de permettre la construction de l'ENSMM, comprise dans le parc scientifique et industriel.

Toutefois, il convient d'acquérir en complément la parcelle cadastrée section NT n° 35 d'une superficie de 97 a 63, située angle rue Marius Messmer et rue Georges Gaudot, appartenant à M. Jean FRICOT. Un accord entre la Ville de Besançon et le propriétaire a été trouvé sur la proposition de 10 F le m² soit 97 630 F.

Il convient de préciser que ce terrain est loué à M. PIQUARD, exploitant agricole, qui a libéré la propriété.

La Ville devra donc lui verser une indemnité d'éviction qui reste à fixer.

La dépense globale de 97 630 F plus les frais d'actes sera imputée sur le chapitre 908.0.210.91004.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition de la parcelle d'une surface de 97 a 63, située dans le secteur des Montboucons, propriété de M. FRICOT, dans les conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.